

- 1 -

>> Je souhaite à nouveau la bienvenue aux participants du symposium l'égalité pour tous et bienvenue à ceux qui nous rejoignent sur YouTube. Je m'appelle Kat Owens et je suis la directrice -- au fonds d'action et d'éducation juridique des femmes, le FAEJ. Je suis ravie de vous souhaiter la bienvenue pour cette discussion fantastique sur l'intersectionnalité et la justice de genre. Alors, de donner la parole à Rosel Kim, peut-être modératrice pour cette discussion, j'aimerais aborder trois questions d'organisation. D'abord, des sous-titrages sont disponibles en anglais et en français. Les sous-titres anglais apparaissent automatiquement sur votre chaîne YouTube. Pour avoir les sous-titres en français, il suffit de cliquer sur le lien que nous allons partager dans la partie chat de YouTube. Vous devriez avoir reçu ce lien dans les e-mails de rappel. Cette discussion va être enregistrée, nous partagerons le lien avec vous après l'événement. Nous allons également enregistrer l'interprétation en français et la rendrons disponible. Enfin, nous avons partagé un lien vers les biographies de nos intervenantes, et ce lien est disponible dans la partie chat de YouTube. Vous y

- 3 -

dont ces traités ont été violés. Alors, je tiens à rendre hommage aux territoires autochtones desquels je m'exprime aujourd'hui, y compris la violence coloniale qui s'est... qui a été perpétrée ici, car nous ne pouvons pas obtenir la justice de genre sans rendre hommage à ces personnes qui ont subi ces violences coloniales et racistes. Je tiens à mentionner cela, parce que j'aimerais que nous réfléchissions à comment nous comprenons cet héritage colonial de violation et de violence, quand nous parlons d'intersectionnalité aujourd'hui. Est-ce qu'il est suffisant de comprendre la colonialité comme une autre intersection ou est-ce qu'il faut comprendre la colonialité comme une force structurelle plus large qui influence d'autres oppressions? Je vais demander à nos intervenantes de réfléchir à ce point un peu plus tard dans la discussion. Alors, pourquoi l'intersectionnalité et pourquoi maintenant? Vous avez peut-être vu des références à ce concept récemment. D'ailleurs, il en est très régulièrement fait mention, et je pense que beaucoup d'entre vous sont familiarisés avec ce concept de

- 2 -

trouverez également des liens vers un rapport écrit par deux de nos intervenantes qui vous donnera un aperçu très complet de l'intersectionnalité dans les cadres législatif et légaux. Je vous recommande sincèrement de le lire. Vous pouvez également lire le résumé exécutif de ce rapport en français. Je vais donner la parole à Rosel Kim maintenant, l'une des avocates salariées du FAEJ, qui va modérer les interventions de ce panel. >> Merci, Kat. Merci pour cette introduction. Bonjour à tout le monde, comme l'a dit Kat, je m'appelle Rosel Kim, je suis l'une des avocates salariées du FAEJ. Je suis avocate salariée au FAEJ, c'est un plaisir pour moi de vous souhaiter la bienvenue à cette première table ronde pour l'égalité et justice des genres. Cette séance est présentée en anglais. Aujourd'hui, je vous parle de -- ce qu'on appelle aujourd'hui Toronto, un territoire des premières nations, les (noms de premières nations), et j'aimerais partager ces mots -- qui porte sur les traités canadiens, notamment les terres protégées par l'accord de paix (inaudible). Et c'est pourquoi nous... il est rarement fait mention de la façon

- 4 -

l'intersectionnalité. Alors, moi, j'aimerais vous citer quelques points du rapport sur l'intersectionnalité qui a été écrit par deux de nos intervenantes, Sarah Jama et Jena McGill. Le terme « intersectionnalité » a attiré une forte attention avec les travaux de Kimberly Williams Crenshaw, une universitaire afro américaine de l'université de -- et de l'Université de Californie, Los Angeles. Dans deux documents de 1989 et de 1991, elle a critiqué les cadres de la Loi américaine de lutte contre la discrimination, de la seconde vague de féminisme et des mouvements pour les droits civils, que les expériences des femmes noires n'étaient pas prises en compte dans les cadres de lutte contre la discrimination, les mouvements féministes de la seconde vague, et les mouvements pour les droits civils, qu'ils ne représentaient pas la myriade de formes de discrimination que subissaient les femmes noires. Depuis, l'intersectionnalité est devenu un terme, un concept popularisé dans de nombreux cercles, dans le discours social. Mais une question reste en suspens : comment pratiquer l'intersectionnalité?

Par exemple, la Loi de lutte contre la discrimination au Canada utilise une analyse à axe unique dans sa gestion de la discrimination. Cette culture de l'intersectionnalité soulève une autre question et comment maintenir notre légitimité politique?

En 2015, Sonia Peterson* a souligné que le féminisme ne se déroulait pas comme un rassemblement à l'action. Et donc, il faut se demander, se poser une question à notre rapport à l'intersectionnalité. On ne doit pas voir l'intersectionnalité comme une identité à porter juste parce que je sais comment utiliser ce concept. En fait, l'intersectionnalité doit nous rappeler de prendre en compte la multiplicité des vérités qu'il faut prendre en compte pour obtenir, faire avancer la justice de genre.

L'objectif de ce panel est d'explorer l'histoire, l'importance et le potentiel restant de l'intersectionnalité dans nos travaux, en tant que juristes en faveur de la justice de genre.

L'intersectionnalité doit être perçue comme un outil pour l'action, et nous allons donc, pour ce faire, avoir une discussion guidée avec nos intervenantes, que je vais vous présenter dans un

instant.

Je leur demanderai de répondre à des questions et d'avoir une discussion un petit peu plus libre à la fin du panel. Nous garderons également un petit peu de temps pour avoir des questions-réponses.

Donc, si vous nous suivez sur Zoom, vous pouvez poser votre question dans la fonction questions-réponses, et si vous êtes sur YouTube, vous pouvez utiliser la fonction « Commentaires » de YouTube.

Je vous demanderais de faire en sorte de ne pas utiliser de langage abusif dans votre question. Nous voulons que ces questions ne soient pas sexistes ni racistes ni transphobe.

Je vais maintenant vous présenter nos intervenantes pour cette séance, Grace Ajele, Sarah Jama et Jena McGill. Vous pouvez accéder aux biographies complètes de nos intervenantes sur le lien qui vous a été partagé et sur le programme que vous avez reçu, mais je vais également les présenter à nouveau très brièvement.

Donc, Grace est avocate en droit de la famille, spécialisée en violence familiale, elle travaille dans un cabinet d'avocats à but non lucratif qui vise à guider les personnes vulnérables au sein du

système judiciaire.

Sarah est -- organisme dédié à la consolidation du pouvoir --

Jena McGill est une professeure agrégée de la faculté de droit de l'université d'Ottawa, elle travaille sur la théorie juridique de genre, de sexe et en accès à la loi et à la justice.

Donc, bienvenue à toutes et nous allons commencer cette discussion. Et pour commencer, j'aimerais que nous développions le concept de l'intersectionnalité.

Alors, la première question, je l'adresse à Jena. Nous allons avoir déjà des points de discussion à partir de votre note d'informations. Dans votre note d'informations, Jena, vous dites que le centrage de l'intersectionnalité sur l'identité n'est qu'une partie du travail requis. Les questions autrement plus difficiles à répondre sont les dynamiques qui maintiennent les systèmes d'oppression. Pourriez-vous expliquer cette idée d'intersectionnalité structurelle et en quoi elle diffère de notre compréhension plus conventionnelle?

>> Bien sûr. Merci, Rosel, merci à Kat, LEAF, et toutes les personnes qui ont contribué à

l'organisation de ces trois jours au cours desquels nous allons apprendre les une des autres.

L'intersectionnalité structurelle part du principe qu'il faut recentrer notre vision des identités vers un système de pouvoir qui rend les identités vecteurs de discrimination. C'est le professeur Kimberly Crenshaw qui est à l'origine de ce thème, et l'idée de l'intersectionnalité a émergé dans le cadre d'une réaction vis-à-vis du discours public vis-à-vis de la discrimination, et cette notion de l'intersectionnalité se concentre sur le fait que la lutte contre la discrimination ne portait que sur un type, un motif de discrimination.

L'idée est d'étendre les différentes catégories identitaires, c'est ce qui s'est passé, pour inclure au maximum de personnes, mais ce qui manquait dans cette approche, dans cette vision étroite de l'intersectionnalité, c'était l'attention aux liens entre les expériences des personnes victimes de marginalisation et de les lier à des systèmes de pouvoir plus larges.

Donc, il faut se recentrer non pas sur les identités, mais vers des questions systémiques portant sur le pouvoir. Donc, voilà pourquoi nous parlons d'intersectionnalité structurelle. Nous

parlons de l'évolution des systèmes qui se transforment en désavantages pour certaines personnes. Il ne s'agit pas simplement de reconnaître des dynamiques intersectionnelles, mais de voir l'objectif de transformation de ces systèmes au bénéfice des personnes qui sont, pour l'instant, à l'intersectionnalité de différentes formes de discrimination.

Et cette idée d'intersectionnalité structurelle est très innovante. Elle s'appuie sur les travaux premiers de l'intersectionnalité, certes. L'idée, c'est vraiment de faire le lien avec les différentes expériences de personnes victimes de discrimination avec des systèmes de pouvoir favorables aux plus privilégiés.

Mais comme je vous l'ai dit, l'intersectionnalité est devenue un terme très véhiculé, très populaire, sur les... dans les médias, et dans une certaine mesure, il est arrivé à une définition, une compréhension très étroite du concept. Donc, l'idée, c'est vraiment de relier les expériences individuelles aux systèmes de pouvoir plus largement.

>> Merci, Jena. Alors, j'aimerais qu'on développe cette idée de structure avec Sarah.

J'aimerais vous présenter la diapositive suivante. Merci.

Donc, cette deuxième question s'adresse à Sarah : vos travaux sur la justice pour les personnes handicapées se concentrent sur l'importance de l'humanité et le fait que les personnes handicapées sont l'antithèse du système capitaliste qui continue de fonder la valeur des êtres humains sur notre capacité à être compétitifs et à produire. Alors, pourquoi est-il important de reconnaître ce parti pris lorsqu'on parle d'intersectionnalité?

>> Alors, merci à ma collègue d'avoir présenté la façon dont ce terme a été... a évolué. Pour ce qui est des personnes handicapées, il y a de nombreuses structures qui continuent de parler des personnes handicapées comme ayant une identité, et les personnes qui sont handicapées de manière structurelle n'ont pas de visibilité.

Par exemple, il faut être une personne... pouvoir avoir accès aux services de fin de vie assistés, et la façon dont les personnes handicapées n'obtiennent pas de salaire décent, elles n'ont pas de visibilité, de droit à exister, comme les autres personnes, en particulier depuis cette pandémie où tout le monde -- toutes les personnes devraient

avoir la possibilité de mourir en toute dignité. Mais ces personnes... si on parle d'intersectionnalité, il est important de ne pas se résumer aux gens qui ont des identités d'intersectionnalité. Donc, l'idée, ici, à travers l'histoire, que l'on parle de... lorsqu'on parle de toutes les personnes handicapées, aujourd'hui, qui sont isolées et qui sont atteintes du COVID, si l'on se pose... si l'on aborde les structures aujourd'hui, eh bien, il y a... on se rend compte que les personnes handicapées ne sont pas égales aux autres.

Il y a eu des écrits sur l'intersectionnalité et il ne s'agit pas seulement d'intersection d'identités. Le capitalisme a été conçu pour que certaines personnes aient la priorité sur d'autres.

>> Merci, Sarah.

Maintenant, nous allons aborder l'intersectionnalité en pratique.

Diapositive suivante, s'il vous plaît.

J'ai une question pour Grace. Pour ce qui est de la... donc, de la défense des gens qui sont exclus, pourquoi est-ce qu'il est utile d'aborder la positionnalité?

>> Merci pour cette question. Alors, réfléchir

sur notre positionnalité, c'est une partie très importante, c'est très important pour comprendre les systèmes que nous essayons de remettre en question. On parle d'intersectionnalité structurelle et de se concentrer sur les systèmes de pouvoir et sur les façons qui font en sorte que certaines identités sont vulnérables.

Donc, la positionnalité joue un rôle crucial dans ce phénomène, étant donné qu'il s'agit véritablement d'aborder nos pouvoirs et nos privilèges au sein de la société et d'examiner la façon dont nos privilèges se manifestent dans notre comportement, les façons dont nous profitons du système actuel. Je pense que c'est ça que nous ne comprenons pas. Nous ne comprenons pas la nature systémique de l'injustice. Le système est malade, il faut réaliser que le système est malade. Si nous nous en rendons compte, nous allons aussi dire que nous avons été affectés, nous pouvons contaminer les autres.

Je pense que nous ne comprenons pas vraiment nos lois dans le système, et si nous ne comprenons pas nos lois, nous ne comprenons pas le système. Alors, tout d'abord, je pense que cela est crucial pour comprendre le système que nous essayons de

remettre en question. Et de façon très pratique, il nous faut également être conscients des dynamiques de pouvoir, client-avocat, et de comprendre également ce que nous représentons pour les clients. Peut-être qu'ils ne nous font pas confiance, peut-être qu'ils ne se sentent pas à l'aise avec nous, peut-être qu'il y a des règles de pouvoir. Il y a un pouvoir que nous représentons, peut-être que c'est ça qui les gêne, alors il nous faut prendre du recul et essayer de contrôler un petit peu la situation, revoir nos partis pris, déterminer ce que nous faisons à cause de nos partis pris, et nous pouvons également filtrer les expériences de nos clients de notre point de vue. Et lorsque nous définissons notre positionnalité, lorsque nous nous rendons compte de notre positionnalité, il nous faut faire une pause et nous rappeler que nous devons nous concentrer sur la vision du client et non pas sur la nôtre.

>> Merci beaucoup.

J'entends que le système n'est pas naturel, le système n'est pas statique, et il continue à changer. Il peut le faire en nous nuisant, en nous faisant du mal. Donc, l'intersectionnalité, ce n'est pas seulement examiner ce qui est déjà en

place, c'est aussi examiner le système dans son ensemble et nous remettre en question.

Pour rappel : des interprètes sont en train de traduire nos dires, alors essayez de parler aussi lentement que possible, c'est ce que je vais essayer de faire.

Et maintenant, je vais vous... essayer d'examiner les façons dont l'intersectionnalité a été appliquée ou n'a pas été appliquée dans certains domaines spécifiques.

Voici une question pour Sarah : est-ce que tu pourrais nous parler d'une organisation intersectionnelle? Est-ce qu'il y a des exemples de succès en matière d'organisations intersectionnelles?

>> La meilleure façon de s'organiser, c'est de s'organiser en donnant la priorité aux exclus. Et l'idée ici, c'est que nous ne parlons pas pour d'autres personnes, nous travaillons avec des personnes que nous représentons. Et cela peut impliquer des publications en ligne, ce n'est pas seulement sortir et parler avec des gens, il faut soutenir les communautés, s'organiser en tant que communauté. Cela existe depuis des lustres.

L'idée ici, c'est que nous n'avons pas besoin de

l'État pour survivre, nous pouvons prendre soin les uns des autres; bien s'organiser, c'est ça.

>> Merci. Donc, pour élargir la discussion vers le droit, Jena, est-ce que tu pourrais nous expliquer comment est-ce que l'intersectionnalité révèle les failles de la Loi antidiscrimination?

>> Merci beaucoup, Rosel. Comme tu l'as dit dans ton introduction, l'intersectionnalité est critique; la Loi antidiscrimination, en se basant sur les failles de ce qu'on appelle le modèle à axe unique en matière de discrimination. Ce modèle à axe unique aborde chaque catégorie de discrimination, de motif de discrimination, de manière séparée. Et au Canada, les tribunaux se basent surtout sur la Charte des droits et libertés et sur une autre loi, mais ils ne se réfèrent qu'à un seul motif de discrimination à chaque fois. Donc, l'intersectionnalité entraîne plusieurs problèmes au niveau du modèle à axe unique, et je vais peut-être vous en citer -- vous citer quelques critiques.

Alors, l'intersectionnalité indique clairement que le modèle à axe unique ne reflète pas les expériences des individus, puisqu'il y a différentes identités ici en présence et ce sont...

ces diverses identités ne peuvent pas toutes être contenues dans une seule loi.

En deuxième loi, l'intersectionnalité révèle que le modèle à axe unique va résumer les expériences de tout le monde dans une catégorie donnée. Par exemple, le modèle à axe unique suppose très souvent que toute plaignante qui indique qu'elle a eu des discriminations pour des motifs de handicap, donc cela suppose que tous ces plaignants vont avoir la même expérience. Mais qu'en est-il s'il y a aussi des motifs de racisme? Donc, il n'y a pas d'intersection entre différents motifs de discrimination.

Et enfin, ce modèle a tendance à se baser sur une compréhension très basique de l'identité. Le cadre à axe unique suppose que les catégories identitaires reflètent des expériences, reflètent ce que l'on voit, et l'intersectionnalité, elle, apporte une vision beaucoup plus complexe de l'identité.

Les catégories identitaires ne sont pas des caractéristiques, mais plutôt le résultat et une manière, en fait, de faire... de créer un lien entre les différentes injustices, et les modèles à axe unique ne sont pas assez... ne vont pas creuser

dans l'identité avec assez de profondeur. Et donc, le modèle à axe unique va déranger, va perturber la réalité. Donc, voilà pourquoi les tribunaux n'arrivent pas à prendre en compte la discrimination intersectionnelle, voilà pourquoi ils ne sont pas... ils ne sont pas à même de proposer des mesures qui puissent corriger les discriminations et n'arrivent pas à voir une vision globale des plaintes pour discrimination.

>> Merci beaucoup, Jena. Si nous avons le temps, je pense que nous pouvons parler de la Cour suprême, mais avant d'aborder un cas très précis, je souhaiterais me tourner vers Grace.

Grace, est-ce que tu peux nous parler de l'intersectionnalité, de la façon dont elle a été utilisée dans d'autres domaines du droit, outre la Loi antidiscrimination, et quelles sont les affaires en la matière, des affaires que tu peux nous citer?

>> Alors, nous nous concentrons sur le droit criminel, le droit de l'immigration, le droit des réfugiés, et dans le domaine pénal, des défenseurs indiquent que les lois avec des identités intersectionnelles sont le plus souvent criminalisées, par exemple, à l'intersection de la

race, du sexe, des travailleurs du sexe sont très souvent discriminés, et on se concentre sur la législation et sur sa mise en oeuvre et sur la criminalisation de certains individus.

Alors, il y a eu... certains tribunaux ont reconnu ces failles, notamment s'il y avait des plaignants autochtones, à l'affaire Gladu*, par exemple.

Alors, il y a eu une certaine reconnaissance de la part des tribunaux, mais il n'y a pas véritablement eu d'application, pas de cadre intersectionnel qui a été mis en oeuvre. Les tribunaux ont seulement reconnu que certaines catégories identitaires n'étaient pas assez représentées.

Et certains avocats ont également -- se sont également demandé comment est-ce que la Loi pouvait mieux s'occuper des gens qui ne remplissaient pas les catégories. Les plus fréquentes, on peut parler... et donc, se concentraient sur les intersections entre la classe et le sexe. Certaines femmes sont discriminées parce que ce sont elles qui doivent faire les travaux ménagers, mais ce que nous disons, c'est que nous devons créer des lois qui tiennent compte des intersections identitaires. Pour ce qui est du droit des réfugiés, je pense que c'est le meilleur domaine pour parler de

l'intersectionnalité. Certains réfugiés ont peur d'être persécutés pour différents motifs, donc la race, la religion, la nationalité et ainsi de suite, et la Cour fédérale indique que lorsque les officiers de police, donc, enquêtent sur cette peur de persécution, ils doivent examiner les catégories identitaires de manière séparée, comme la race ou le sexe. Et donc, il nous faut une vision holistique de l'intersectionnalité.

Donc, l'approche intersectionnelle doit être utilisée, l'intersectionnalité a eu de l'influence, mais il y a encore beaucoup de travail à faire pour arriver à un cadre intersectionnel dans le cadre de... dans la loi.

>> Merci, Grace. J'ai une autre question : savez-vous pourquoi est-ce que l'intersectionnalité a été mieux appliquée dans le droit des réfugiés par rapport à d'autres domaines?

>> Je dois dire que je n'ai pas vraiment approfondi la question. J'y ai pensé, néanmoins. Lorsqu'il s'agit de protéger un individu, lorsqu'il s'agit d'examiner l'expérience de quelqu'un, c'est-à-dire de comprendre ce qui se passe dans sa vie, eh bien, je pense que là l'importance de l'intersectionnalité est beaucoup plus claire, car

nous sommes tous des êtres humains. Et lorsque l'on se penche sur d'autres domaines juridiques, l'objectif, c'est la justice : arrêter les méchants, alors qu'ici il s'agit véritablement d'examiner l'expérience des individus, avoir une vision holistique de ce qu'ils ont vécu. Peut-être que l'idée, c'est de préserver l'idée de sécurité ou la famille.

>> Merci. On a parlé de l'intersectionnalité, de sa mise en oeuvre, de la compréhension que nous en avons, et maintenant, j'aimerais bien que l'on parle un peu de l'avenir. Alors, qu'est-ce que l'on peut faire avec toutes les connaissances que nous avons?

Donc, ma prochaine question est pour Sarah : dans le document que tu as écrit, tu as dit : « Si nous ne sommes pas libres, nous devons passer de l'intersectionnalité à l'action jusqu'à ce que nous sommes libres. Nous devons lutter contre le système oppressif. » Ça m'a interpellée, parce que comme je l'ai dit dans mon introduction, je trouve que très souvent nous comprenons... nous concevons l'intersectionnalité comme une façon de voir les choses. Je vois des descriptions de l'intersectionnalité, mais on n'en parle pas

forcément comme une façon de passer à l'action. Alors, comment pouvons-nous nous assurer, donc, de nous mobiliser de manière intersectionnelle? Donc, tu nous a donné une aide comme... tu nous a donné un exemple avec l'aide mutuelle, comme un bon exemple d'organisation, et je me demandais seulement si tu avais d'autres conseils ou d'autres commentaires à partager avec nous.

>> Alors, il y a des façons dont nous pouvons nous organiser pour pouvoir créer un monde où l'intersectionnalité est un concept appliqué. Lorsque l'on se trouve dans un système tel que le nôtre, il... nous sommes dans un système qui utilise un langage colonial avec de l'oppression. La traite des esclaves a mené à des abus, notamment des abus sur les personnes handicapées, et aujourd'hui, ce que nous sommes, nous ne sommes pas entièrement différents. Donc, il nous faut véritablement utiliser cette idée de l'intersectionnalité comme une loupe pour aborder, pour examiner tous les systèmes, afin de pouvoir les démanteler et les recréer de façon à ce qu'ils ne nous nuisent plus. Nous devons avoir des États intersectionnels, avoir des discussions, des politiques. Nous en parlons

toujours, mais en pratique, nos systèmes sont... restent les mêmes et cela correspond aux cadres de la loi.

La loi assure l'existence d'un système qui fait du mal aux gens et il nous faut nous tourner vers des efforts qui vont nous permettre de tout reconstruire.

Je dois dire que c'était une question assez difficile. Je pense également que nous pourrions nous assurer de ne pas seulement nous concentrer sur l'élaboration de politiques qui ont du sens dans nos cercles. C'est parce que nous ne devons pas rester dans notre zone de confort. Pour moi, c'est très facile de parler, je n'ai aucun mal à communiquer. J'ai certains privilèges, mais certaines personnes n'ont pas les mêmes privilèges. Alors, comment nous concentrer sur ces personnes-là?

>> Merci beaucoup. Ça nous rappelle du fait que nous devrions nous sentir mal à l'aise chaque jour, parce que c'est vraiment comme ça qu'on mettra en lumière notre position de pouvoir.

Alors, il y a une sorte de tension entre le fait d'être des avocats qui travaillons dans un système de pouvoir, et en même temps, utiliser ce pouvoir

pour promouvoir une égalité, c'est déjà un sujet que nous avons commencé à évoquer au début de cette séance.

Alors, maintenant, je vais demander aux juristes de ce panel, je vais commencer avec Grace : comment réorienter notre compréhension de l'intersectionnalité en tant qu'outils d'action par opposition à outil de perception?

>> Alors, je pense que c'est une question fondamentale, parce que avec toute bonne théorie, toute information, nous devons toujours nous demander : que dois-je faire avec cela? Comment est-ce que cette information va changer ma façon de faire?

Nous en avons parlé brièvement dans notre rapport sur l'alliance dans la défense. Je pense qu'un aspect important de ce point que j'ai évoqué brièvement tout à l'heure, c'est le fait de se centrer sur la voix du client, de son expérience. Je pense qu'une grande partie de notre culture juridique est paternaliste. On arrive dans une situation avec nos propres conceptions, nos propres idées de ce qui est important et ce qui ne l'est pas, et en fait, il faut vraiment comprendre que c'est le client qui est expert de son expérience et

c'est nous qui devons mettre en lumière les nuances de la réalité. Si nous souhaitons vraiment être intersectionnels dans notre pratique, nous devons permettre à ceux qui sont victimes d'une expérience intersectionnelle d'être en première ligne. Nous devons simplement être une caisse de résonance de leurs expériences, mais ce sont ces personnes les expertes. Et à ce titre, l'éducation juridique est importante.

Nous avons une responsabilité d'approfondir notre compréhension de la situation sur le terrain, vraiment nous informer des expériences des autres et ne pas simplement nous reposer sur nos rapports avocat-client, travailler dans l'urgence, et ne pas réfléchir à ces questions d'identité.

Et à ce titre, l'éducation, l'autoéducation, l'autoinformation est fondamentale. Nous devons constamment nous demander : que dois-je faire avec ces informations que je reçois?

>> Merci beaucoup. Beaucoup de points importants soulevés dans cette intervention. Je pense qu'effectivement, cette idée d'inclusion est importante, l'idée de mettre la voix des clients au centre de notre défense.

À présent, j'aimerais aborder l'une des critiques

de l'intersectionnalité, qui vaut le coup d'être débattue, à mon avis, on en a un petit peu parlé tout à l'heure. Je pense qu'il y a une diapositive qui est passée tout à l'heure avec une citation de Sarah Hunt, je vais essayer de la retrouver. Oui, voilà. Donc, Jena et Grace, vous avez cité Sarah Hunt dans votre note d'informations, qui dit qu'il ne suffit pas d'inclure le colonialisme comme axe d'oppression, parce que le colonialisme conditionne toute la matrice des espaces conditionnels dans les espaces colonisés, alors j'aimerais que vous réfléchissiez à ce point, toutes, et que vous nous disiez quelle est notre responsabilité en tant que colons dans l'intégration de l'intersectionnalité dans notre travail.

Jena, peut-être que vous pourriez répondre en premier.

>> Bien sûr. Merci beaucoup. Merci pour cette question. En effet, nous avons repris les travaux de Sarah Hunt, nous nous sommes appuyées dessus parce que nous sommes intéressées aux liens et aux ruptures entre l'intersectionnalité, la vision et les traditions autochtones. Et je pense que l'une des choses qui découlent de nos travaux et des

siens, c'est que l'intersectionnalité est un concept propre à une culture donnée, qui s'appuie sur une vision occidentale, avec ses catégories : sexe, genre, identité, classe. Et en fait, l'intersectionnalité, pour avoir du sens, pour pouvoir faire en sorte que ces différentes catégories se recouvrent les unes et les autres, eh bien, nous ne devons pas partir du principe que nous pouvons avoir un système qui fonctionne pour toutes ces catégories.

Une autre partie de nos travaux a montré que pour des communautés autochtones, cette idée d'identité, de diversité d'identités était liée, était quelque chose de tout à fait naturelle, ils n'avaient pas besoin d'un mot comme l'intersectionnalité pour représenter cela, parce que c'était déjà un concept qu'ils avaient dans leur culture.

Donc, l'intersectionnalité, pour ces communautés autochtones, n'était pas du tout une information innovante, quelque chose qui leur a servi.

J'ai travaillé à l'intersection de la sexualité, du genre, et réfléchi à comment le concept de bispirituel est souvent traduit par personnes autochtones LGBTQI, et souvent, quand ces personnes autochtones nous parlent de cela, l'expérience des

personnes bisexuelles est très différente de celle qu'on décrit. On essaie de catégoriser leur vision du monde dans une catégorie, de la mettre dans une case.

Donc, nous ne devons pas partir du principe que ce terme va fonctionner, va avoir une résonance dans toute la diversité de cultures, de régions, de communautés, parce que c'est un concept très particulier, qui a émergé dans un contexte particulier aux États-Unis à une période donnée, et ce concept porte avec lui son histoire.

Au début, on a parlé des... du côté politique et les tendances de ce concept, et je pense qu'il faut également se demander dans quelle mesure et combien de temps ce concept va encore être tendance. Il faut que nous prenions conscience de ce point et du fait que cette idée d'intersectionnalité n'a pas forcément de résonance dans toutes les cultures et dans toutes ces différentes catégories.

>> Alors, oui, j'aimerais également dire que l'intersectionnalité, je pense, a été récupérée par certains acteurs, et parfois, j'ai l'impression que ça a été récupéré par des militants blancs qui, du coup, écartent ce concept de la voix des personnes qui sont victimes de discrimination

intersectionnelle.

Et je pense que nous devons faire avancer cette visibilité des expériences individuelles et réorienter l'expression sur les expériences individuelles et communautaires.

(L'interprète signale qu'il entend très mal).

Alors, je pense que c'est un terme qui a sa pertinence, sa légitimité aujourd'hui, mais voilà, il a tendance à être récupéré; et à l'époque, par exemple, quand le féminisme, le terme « féminisme » a été créé, il n'a pas forcément été créé dans un contexte qui correspond au contexte du féminisme aujourd'hui, il y a une évolution d'un terme et de son utilisation dans la société.

Alors, pour ce qui est de cette question de l'identité, je pense qu'il faut qu'on arrête de mettre les gens dans des cases, car cela fragmente cette approche. Il faut comprendre que le colonialisme est un facteur de discrimination basé sur l'identité, il faut le dire.

Voilà, j'espère que ça avait du sens.

>> Oui. Merci. L'une des questions portait sur comment rendre ces concepts accessibles. Et peut-être qu'on pourrait aborder cette question un peu plus tard dans la discussion, mais tout

d'abord, j'aimerais demander à Grace si elle souhaite commenter également sur cette question avant de passer à la question suivante.

>> Oui. Alors, s'il faut prendre en compte la colonialité comme un axe et la façon dont cela peut nourrir ce concept, je pense que cela peut être intéressant si on parle de cela quand on utilise le système judiciaire. Si on parle de la façon dont on utilise le système aujourd'hui, la façon dont il a été construit, l'impact du colonialisme est encore très réel.

Donc, parfois, c'est facile de parler des systèmes judiciaires comme neutres, mais ces systèmes qui impactent nos vies ne sont pas neutres, ils ont été construits d'une certaine façon et ils ciblent certaines identités, et en conséquence, nous avons une responsabilité. Quand nous intégrons l'intersectionnalité dans notre exercice, nous devons remettre en question tous les aspects de la façon dont nous exerçons.

En tant qu'avocate, cela peut être la façon dont la salle d'audience est configurée, nos rapports avec les magistrats. Je pense que nous devons avoir cette volonté d'accepter la critique vis-à-vis de ces systèmes sur lesquels nous nous appuyons. Il ne

faut pas simplement se dire que c'est comme ça que ça fonctionne, que ça fonctionne pour tout le monde. Non, nous devons nous intéresser à la fondation de ces systèmes judiciaires qui sont aussi symptomatiques de ces problèmes intersectionnels.

>> J'aimerais revenir un peu à ce qu'a dit Sarah avant de passer à la question suivante. On avait parlé du fait que l'intersectionnalité a été récupérée comme d'autres termes. Y a-t-il un moyen d'éviter ce phénomène? Que pourrions-nous faire pour préserver la nature politique d'un terme? Sarah, est-ce que vous êtes toujours parmi nous?

>> Oui. Pourriez-vous répéter la question, s'il vous plaît?

>> Oui. Vous disiez que le concept d'intersectionnalité avait été intégré, popularisé et quelque part récupéré. Alors, je me demandais : y aurait-il des moyens pour préserver la signification politique d'un terme comme l'intersectionnalité? Que pourrions-nous faire?

>> Alors, je n'y accorderai pas tant d'importance; pour moi, c'est juste de la terminologie qui est utilisée dans certains contextes, mais pour moi, les dangers liés à la

façon dont ce concept a tendance à nous focaliser sur l'identité, c'est qu'on parle trop de politique. Toutes les personnes qui luttent pour changer le système utilisent cet angle politique pour le faire en disant que le problème, c'est que ces personnes sont situées à des intersectionnalités de classes, de races, de genres, mais au final, je ne pense pas que la terminologie soit si importante; l'important, c'est de travailler sur le terrain pour changer le système.

Le problème, c'est d'avoir des définitions pour tout et de mettre les choses dans des cases. Souvent, la terminologie qui est utilisée dans les organisations de la base ne correspond pas à la terminologie qui est utilisée dans les cercles universitaires. Par exemple, la question du handicap a sans cesse de nouvelles formulations qui sont adoptées dans les cercles universitaires et qui ne correspondent pas forcément aux mots que nous utilisons dans les organisations de personnes handicapées. Donc, on parle de justice pour les personnes handicapées, par exemple, et nous nous concentrons sur un changement structurel. Il y a à la fois l'inclusion des personnes handicapées, la

justice pour les personnes handicapées, et je pense que les universitaires devraient se demander comment arrêter... comment faire en sorte que ces termes ne soient pas sans cesse récupérés. Mais voilà, je ne suis pas trop rigide sur la question de la terminologie, en tout cas.

>> Merci. Merci, c'était très intéressant. Ça fait beaucoup d'informations, beaucoup de questions ont été soulevées, il y a aussi beaucoup de questions qui ont été posées par les participants, donc j'espère que nous aurons le temps de nous y intéresser et d'avoir des réponses. Mais avant, je voulais savoir si vous pourriez nous donner quelques astuces, des appels à l'action, des appels à agir que vous souhaiteriez faire passer aux participants pour que nous puissions nous organiser et mener nos actions de défense de manière intersectionnelle.

Grace?

>> C'est un point que nous avons soulevé dans notre note d'informations et, pour moi, il faut être déterminé, tenace dans notre capacité d'écoute, d'apprendre, de désapprendre. Il faut être prêt à accepter la critique et être prêt à se présenter à nouveau aux rendez-vous avec le client

après avoir été critiqué.

Il est inévitable de faire des erreurs, mais je pense qu'on peut vite se sentir dépassé, parce qu'il y a tant à faire. La lutte que nous menons est tellement ancrée que c'est difficile de savoir par où commencer.

C'est difficile de vraiment nous attaquer aux causes de ces problèmes. Donc, on peut vite se sentir dépassé, mais en fait, ça ne porte pas sur nous, notre égo n'a rien à voir là-dedans, ce n'est pas sur les victoires que l'on peut obtenir. Il faut réfléchir à la puissance que c'est que de se présenter tel que nous sommes, d'assumer nos défauts, nos défaillances, et de continuer à lutter le système, à nous remettre en question et à écouter celles et ceux dont l'expérience est intersectionnelle, car ce sont ces personnes qui doivent être à l'avant-garde de ce mouvement.

>> Merci. Jena?

>> Je pense que la dernière intervention de Sarah était très intéressante et importante à cet égard. Au final, ce qu'on utilise comme terminologie est moins important que le phénomène en lui-même, et c'est vrai que pour l'intersectionnalité, l'une des critiques, c'est

que c'était du jargon universitaire et que ça n'a rien à voir avec ce que les gens vivent dans la réalité. Et au final, on a tendance à donner des étiquettes à des initiatives, à des types de travail, et tout ceci est secondaire à la question de la nature même du travail qui est accompli, la nature de l'objectif qui est poursuivi, qui est au centre de ce mouvement, quelles sont les voix que l'on veut faire entendre, quelles sphères, quels objectifs, quelles étapes du processus? Au final, l'intersectionnalité, il n'y a pas de nécessité d'utiliser ce terme si cela ne résonne pas avec l'expérience vécue. Je pense qu'il est important de se rappeler que souvent l'universitaire Crenshaw, le professeur Crenshaw est félicité pour avoir créé ce terme, mais au final, c'est simplement la naissance d'un terme qui vise à représenter un phénomène qui existait depuis bien longtemps.

Il y a eu des exemples de luttes intersectionnelles menées par des femmes noires, des femmes autochtones, toute une diversité de personnes qui ont mené des luttes intersectionnelles sans utiliser ce terme.

Donc, l'intersectionnalité a existé, c'est juste un

terme, voilà, qui doit être utilisé s'il a un sens, et je rejoins tout à fait Sarah dans ce sens. Il n'est pas nécessaire de l'utiliser si cela ne veut pas dire quelque chose pour nous. L'idée, c'est vraiment de rester engagé vis-à-vis de la lutte pour faire changer les choses.

L'appel ne tient pas simplement au fait de reconnaître la diversité des identités, ça ne porte pas simplement sur le fait de reconnaître qu'une personne peut être victime d'une discrimination et en avoir une expérience différentes d'une autre personne. La question, c'est vraiment de se dire : pourquoi? Pourquoi ces personnes ont une expérience différente? Pourquoi y a-t-il encore des systèmes de pouvoir et d'oppression?

Alors, moi, je pense... quand on me dit « systèmes d'oppression », je pense au capitalisme, au système judiciaire, au système pénitentiaire, au système administratif, au patriarcat, toutes ces personnes qui gouvernent nos vies et qui font que nous n'avons pas la même expérience les uns et les autres, et donc nous devons essayer d'aller au-delà, et c'est là qu'on agira véritablement de manière intersectionnelle.

>> Merci beaucoup. Sarah?

>> Oui, tout à fait, je suis tout à fait d'accord avec ce que Jena vient de dire, et c'est à nous de voir si nous voulons utiliser ce terme dans les systèmes dans lesquels nous intervenons. Il faut vraiment réfléchir aux systèmes dans lesquels nous essayons de venir en aide aux personnes, aux communautés. Est-ce que ce système permet de lutter contre les inégalités, contre l'oppression, lutter contre ces structures de pouvoir? Voilà les questions qu'il nous faut nous poser.

Chaque personne a son rôle à jouer et si cette personne ne peut pas être impliquée directement, il faut réfléchir au rôle qu'elle peut jouer. Il y a des personnes qui vont lutter directement contre les structures de pouvoir, des personnes qui vont apporter un soutien universitaire aux personnes qui travaillent sur le terrain, et au final, la question à se poser, c'est : que puis-je faire pour construire un monde où nous n'avons même pas besoin que l'intersectionnalité existe?

Comment participer à la construction de cet avenir?

>> En effet, merci beaucoup. Nous avons reçu beaucoup de questions de la part de tout le monde. Je sais que Jena doit partir à 2 h 30, elle doit partir un petit peu plus tôt, alors nous avons

quand même le temps d'explorer les questions. Jena, on a parlé de terminologie, première question qui a été posée, donc tout le monde peut y répondre. Comme l'intersectionnalité structurelle l'indique, la vulnérabilité se concentre trop sur l'individu et pas assez sur le système?

>> Il n'y a rien de mal dans la vulnérabilité. Ça dépend, la vulnérabilité de qui? La vulnérabilité des individus, la vulnérabilité des communautés? La vulnérabilité peut être puissante. Et il y a cette idée qui a été exportée, on va dire, partout, c'est de... que l'on doit... c'est comme Barack Obama, on peut être la première personne noire, la première personne noire à être président, mais on a utilisé la vulnérabilité pour dire, pour mettre en avant certaines de leurs expériences, et c'est une vision très néo-libéraliste de la vulnérabilité.

On ne peut pas travailler avec des communautés, faire un travail de communauté sans vulnérabilité, puisqu'il faut de la confiance; en tout cas, un certain niveau de confiance. Pour moi, c'est utile ou pas utile, en fait, ça dépend du contexte.

>> Merci. Je pense que c'est un point de vue très intéressant, donc il faut de l'ouverture, de

l'honnêteté, cela donne... cela mène à la responsabilisation, mais bon, il y a cette idée, donc, de ne rien pouvoir faire, c'est ça que tu voulais dire.

Pour assurer le suivi, je demande : est-ce qu'on doit parler de personnes marginalisées? Comment est-ce qu'on peut comprendre la façon dont fonctionne le système? Comment fait-on le lien avec les personnes vulnérables? De quelle façon la terminologie peut-elle être problématique?

>> L'intersectionnalité structurelle indique, à propos de la vulnérabilité, donc que la vulnérabilité ne dépend pas des caractéristiques d'une personne. Un être humain arrive sur le monde, donc arrive, l'être humain est vulnérable de par la hiérarchie en place, avec les privilèges en place. L'intersectionnalité structurelle nous apporte, va plutôt modifier la priorité, le domaine prioritaire de la vulnérabilité. Donc, la vulnérabilité n'est pas une caractéristique de l'individu, c'est une force qui existe, qui se produit en dehors de l'individu, et je pense que, ça, c'est un... c'est quelque chose de très important. La vulnérabilité, ce n'est pas la vulnérabilité de la personne, et ça, pour moi, c'est la nouveauté qu'apporte

l'intersectionnalité structurelle.

>> Je peux également poser une autre question, il y en a plusieurs qui ont été posées. Une question a été posée pour Grace par rapport à la positionnalité : qui décide de la positionnalité d'un individu au sein de la société?

>> Je ne suis pas sûre d'avoir compris la question. Je vais essayer d'y répondre. Nous avons tous une identité qui exprime... qui a du pouvoir ou qui a été marginalisée, donc pour utiliser les termes dans cette discussion, et moi, en tant que personne noire, j'ai fait l'expérience d'une marginalisation donnée dans la société. En tant que femme, je fais face à des discriminations données, mais en tant que femme noire, j'ai fait l'expérience de la marginalisation dans la société, mais je dois dire également que je suis avocate. Donc, j'ai certains privilèges de classe, je suis dans une relation hétérosexuel, je suis en bonne santé, j'ai beaucoup d'autres caractéristiques que je pourrais citer, mais ici, il n'y a pas vraiment de décisions, c'est la réalité qui fait que certaines identités possèdent des privilèges, impliquent des privilèges, et je m'identifie avec cette identité, avec ces privilèges que je porte

avec moi.

Mais que j'en jouisse ou pas, je les porte avec moi. Certaines identités sont marginalisées et je pense que ça porte... ça fonctionne de la même façon que les privilèges. J'espère que j'ai bien répondu à la question.

>> Voici une autre question à laquelle l'une de vous peut répondre : existe-t-il un moyen d'identifier et de démanteler les partis pris qui sont en vigueur au sein du système? Est-ce que vous avez un exemple? Avec un exemple, la Gendarmerie royale du Canada du Yukon a une politique en matière d'agression sexuelle. Si vous avez des partis pris, surmontez-les et traitez tout le monde de la même façon.

>> Je n'aime pas les déclarations qui nous disent comment agir face au système, des déclarations que nous ne suivons jamais, et la gendarmerie royale a... il y a eu certaines affaires de harcèlement sexuel, il y a encore des gens qui sont tués par la police. Ici, il ne faut pas se concentrer sur la déclaration qui a été faite par ces personnes de pouvoir, il faut plutôt essayer de mettre fin aux violences perpétrées vis-à-vis de certains groupes et il faut se

demander pourquoi est-ce qu'il y a encore cette violence policière, pourquoi la police continue à faire du mal aux noirs, aux handicapés, aux femmes et ainsi de suite. Pourquoi la politique ne fait pas la job? Alors, il va falloir que l'on trouve quelqu'un qui fasse ce travail en dehors du système, parce que la plupart... les formes de systèmes les plus dangereuses ont été créées pour être dangereuses. Et là, je parle des organisateurs où les Autochtones quelquefois sont considérés comme des terroristes. Il y a des lois qui empêchent d'apporter des amendements à la loi existante et il nous faut, donc, amorcer un changement, et pour cela, il nous faut prendre du recul et nous demander pourquoi les lois sont ce qu'elles ont et nous demander qui peut faire un bon travail et les soutenir, ces personnes. Il y a une différence entre réforme et révolution. C'est ce dont on a besoin.

>> C'est un exemple, donc, très intéressant. Si vous avez des préjugés, il faut les surmonter. Il y a plusieurs dimensions à prendre en compte, je ne pense pas qu'il y ait un seul objectif, une seule cible pour le changement, pour changer les stéréotypes, pour changer les mentalités, pour

changer ce que nous tenons pour acquis notamment en matière de privilèges.

Ici, il ne s'agit pas seulement de changer, de nous débarrasser des mauvaises graines et de garder le système tel qu'il est. Vous savez, très souvent, avec la police, on se dit : « Voilà, cet officier, il a tué quelqu'un, mais c'est une mauvaise graine », cela nous empêche de nous poser des questions beaucoup plus amples. Pourquoi est-ce que la police, par exemple, va soutenir ces violences? Et là, ce genre de politique laisse supposer que le problème, c'est l'officier individuel, c'est-à-dire qu'une fois qu'on a réglé le problème avec cet officier, on aura réglé le problème dans son ensemble, car cela laisse penser à l'organisation concernée qu'elle n'a aucun effort à faire pour changer les normes culturelles et sociales, en tout cas, les siennes. Et ce genre de fonctionnement ne fait que stimuler, donc, les discriminations et la violence contre des personnes qui sont les principales cibles, qui sont excessivement ciblées par la personne.

Donc, ici, le travail ne doit pas porter seulement sur l'individu, mais doit également prendre en compte l'institution problématique dans son

ensemble. Donc, la politique est un point de départ, mais elle ne suffira jamais pour nous aider à surmonter nos préjugés. Nous portons tous avec nous des partis pris de manière inconsciente, nous devons donc amorcer un changement au sein de l'organisation qui doit contrôler ce moment où ces partis pris vont émerger et nuire.

>> Grace, tu veux ajouter quelque chose?

>> Je pense que Sarah et Jena ont abordé des points très importants et elles l'ont fait très bien. Audrey Lawrence* avait une citation très intéressante, je travaille en tant qu'avocate dans le système, dans un système avec lequel j'ai du mal, parce que je peux fournir des conseils, je peux faire des suggestions, je peux essayer d'instituer des pratiques un peu différentes, mais en définitive, je pense que les systèmes dans lesquels nous nous trouvons sont problématiques, ils sont discriminants et je pense que si nous les examinons de plus près, nous allons tomber sur des problèmes très profonds.

>> Alors, revenons sur le système et les problèmes qu'il engendre, voilà la question : je souhaiterais entendre les opinions des intervenants sur les inégalités pendant les procès. Il y a eu

beaucoup d'inégalités dans l'histoire du système judiciaire. Il y a eu beaucoup de malentendus et de partis pris vis-à-vis des noirs.

L'intersectionnalité est souvent utilisée dans des affaires pénales et dans des audiences en matière de protection de l'enfant où les noirs sont vus de manière très négative.

>> Je vais peut-être me répéter, mais je pense que ces solutions doivent être mises en oeuvre de manière approfondie. Pensons à la structure d'un tribunal. Le Tribunal va perpétuer les dynamiques de pouvoir, notamment vis-à-vis des noirs, mais dans le système judiciaire, il y a une façon très... dans mon travail de tous les jours, en matière de violence conjugale, nous avons un programme dans notre cabinet qui se concentre sur l'autonomisation de l'individu afin de pouvoir lui fournir des conseils, des connaissances, afin que l'individu puisse s'autoreprésenter. Et la communauté nous demande de représenter les clients. Et récemment, je parlais avec mon équipe, et on se demandait pourquoi on se focalisait sur les juristes, les avocats qui devaient venir sauver les clients et qu'on devait combler le fossé entre eux et le système judiciaire. Alors, pourquoi est-ce

qu'on... ne devrait-on pas plutôt faire en sorte que les gens puissent faire entendre leurs voix au sein du système judiciaire, qu'ils n'aient plus l'impression d'être en train de se noyer, de ne pouvoir rien faire?

Et là, on parle d'approches pratiques, et je pense que le système judiciaire doit revoir, revisiter sa vision du fossé entre les gens et nous, les juristes. Ce système ne marche pas; en tout cas, pas de façon saine. Voilà pourquoi il nous faut trouver une nouvelle structure pour le travail des tribunaux. Il nous faut repenser le système. Je pense que ce sont des questions qu'il nous faut aborder.

>> Merci. C'était très utile. Mais continuons avec des questions sur le domaine juridique jusqu'à ce que Jena nous quitte.

Une autre question que je vais vous lire : donc, voulez-vous fournir plus d'informations sur la critique de l'intersectionnalité dans les lois antidiscrimination? Est-ce que vous pensez que les analyses à axe unique se concentrent trop sur un axe unique et pas assez sur des axes multiples? Ou est-ce que vous pensez que l'analyse à axe unique est vouée à l'échec? Est-ce que nous devrions avoir

une analyse plus systémique de la lutte contre la discrimination?

>> C'est une question très intéressante. Je remercie la personne qui l'a posée. Je suis désolée de devoir partir, mon enfant a le nez qui coule, je ne sais pas que ce n'est pas le COVID, mais bref, il faut que je m'arrange pour le faire garder.

C'est une très bonne question. Alors, la critique de l'intersectionnalité vis-à-vis du modèle à axe unique pour la loi antidiscrimination, ce n'est pas simple. On ne dit pas justement : bon, pourquoi est-ce que la Cour ne considère pas deux ou trois axes? Cela reviendrait à dire : pourquoi est-ce qu'on n'allierait pas le statut d'immigré et le statut de LGBTQ plus?

On va parler des statuts d'immigré et les statuts de LGBTQ et on va les ajouter pour constituer quelque chose de super méchant. Alors, l'intersectionnalité appelle -- nous appelle, nous encourage à nous détourner des discriminations pour motif unique. Comme nous l'avons dit, nous nous trouvons tous à différentes intersections, n'est-ce pas? C'est universel, on ne parle pas de l'intersectionnalité des identités qui se retrouvent à l'intersection de plusieurs

privileges, mais il y a l'intersectionnalité.

Alors, on... les tribunaux disent : non, l'intersectionnalité, ne nous forcez pas à aborder plusieurs motifs, mais... ça, c'est ce que disent les tribunaux, alors on ne peut pas avoir une vision globale des discriminations.

Quoi qu'il en soit, l'analyse intersectionnelle, ce n'est pas à ajouter de motifs de discrimination, ce n'est pas les allier et voir ce qui se passe.

L'intersectionnalité, c'est aborder l'intersection entre des motifs de discrimination, donc examiner ce type de discrimination, comment... par exemple, pour... l'intersection entre les noirs et les femmes, c'est une discrimination qui est différente de la discrimination contre les femmes blanches et la discrimination contre les hommes noirs.

On ne peut pas juste ajouter une discrimination sur... pour des motifs de sexe ou un autre motif de discrimination. L'intersectionnalité nous dit :

« Non, l'expérience des femmes noires est unique », et la Loi antidiscrimination ne peut pas prendre en compte ce caractère unique parce qu'elle ne... elle va mettre la discrimination dans des cases, des cases qui sont là et qu'on ne peut pas changer. Les universitaires de l'intersectionnalité ont

proposé plusieurs de leurs idées pour avancer, pour améliorer l'impact des arguments intersectionnels dans le domaine de la Loi antidiscrimination, qui est assez restreint, et un universitaire, c'est donc d'ajouter tous les motifs de discrimination. On a besoin d'une vision plus holistique de discrimination, on ne doit pas forcer les plaignants à nous parler de leurs expériences personnelles. Il nous faut donc plus de motifs de discrimination, et les motifs de discrimination sont utiles.

D'autres avancent que, oui, en effet, avoir plusieurs motifs de discrimination, c'est très utile, puisqu'il y a des motifs de discrimination pour protéger les plaignants des personnes qui ont plus de privilège. Il y a, par exemple, une loi qui va garder plusieurs places dans une école d'infirmières pour des candidats noirs, et là il y a une personne avec plus de privilèges qui va arriver et qui va dire : « C'est de la discrimination. » Ce genre d'affaire peut avoir une issue positive aux États-Unis. Donc, il nous faut des motifs de discrimination qui vont limiter et qui vont nous permettre de nous concentrer sur des motifs de discrimination qui sont des marqueurs

historiques de discrimination. D'autres avancent que l'on peut utiliser les motifs de discrimination et les interpréter de manière plus large, de manière beaucoup plus profonde qu'aujourd'hui. Donc, les tribunaux se penchent sur des motifs de discrimination aujourd'hui en cochant presque des cases. Alors, quelle a été la discrimination, c'est une femme, elle a été traitée différemment? Ils cochent la case et ça s'arrête là.

Alors, peut-être que l'on pourrait concevoir de nouveaux motifs de discrimination qui vont nous permettre d'évaluer la discrimination de manière plus large, plus globale. Parce que l'expérience du plaignant, c'est peut-être basé sur l'orientation sexuelle, le statut d'immigré, la couleur. Il y a plusieurs facteurs et il faut donc changer les contours de mon expérience de la discrimination. C'était une réponse assez longue, je vous remercie encore pour cette question, et j'ai hâte d'entendre... vous savez, aujourd'hui, ici, il ne faut plus forcer, on va dire, une affaire en se basant sur un motif de discrimination, ça, ce n'est pas l'intersectionnalité.

>> Alors, nous avons un peu dépassé au niveau

est en train d'être récupéré pour élaborer des politiques basées sur les identités, des leaders politiques essaient d'utiliser les termes avec lesquels nous travaillons pour se faire bien voir. Donc, ce qui est vraiment important, ce n'est pas la terminologie, c'est le travail qu'on fait sur le terrain; et l'idée, ce serait que les deux vraiment se rejoignent, mais... parfois, quand on me parle d'un mot, je dis : « Bon, s'il faut utiliser le terme intersectionnalité pour représenter ce qu'on fait comme travail, il faut vraiment montrer que notre travail est intersectionnel. »

Souvent, on me demande quelle est mon expérience en tant que femme noire, mais je dirais que moi, mon expérience en tant que femme noire n'est pas une expérience des plus marginalisées par rapport à celle d'autres femmes de ma communauté. Mais l'idée, c'est de voir... il ne faut pas mettre toutes les personnes dans la même case, même les femmes noires dans ma communauté n'ont pas la même expérience de la marginalisation que moi. Et l'idée, ce n'est pas seulement d'utiliser un mot, mais de le pratiquer et de comprendre ses tenants et ses aboutissants. Et voilà ce qui amène certaines personnes à récupérer ce terme. L'idée,

de tes disponibilités, et voilà une question pour Sarah : est-ce que les mots ont leur importance, mais... la terminologie?

>> Je pense que c'est plutôt sur qui on se concentre quand on utilise un type de terminologie. Parfois, la terminologie peut être préjudiciable, parce que cela ne correspond pas à la terminologie qui est utilisée par la personne, et cela ne reflète pas le degré de violence qu'elle subit. Et parfois, les personnes en position de pouvoir le font intentionnellement.

Alors, ce qui est important, c'est d'avoir un dialogue sur la terminologie, mais ce dialogue a tendance à commencer dans les cercles universitaires alors qu'il devrait partir de la base.

Donc, des concepts devraient être créés par les personnes qui utilisent ces concepts au quotidien. Donc, oui, le vocabulaire, la terminologie a un pouvoir, mais cela ne doit pas être utilisé pour rapprocher certaines personnes en situation de pouvoir des personnes qui sont au niveau de la base.

Le terme d'« intersectionnalité » est en train d'être récupéré, le concept d'identités diverses

c'est vraiment de l'utiliser et se poser la question de pourquoi on l'utilise, est-ce qu'on l'utilise parce que c'est un mot tendance, est-ce qu'on l'utilise parce que c'est vraiment ce qu'on pratique.

>> Merci, Sarah. Je pense que c'est important de réfléchir à cette notion de la conséquence des mots qu'on utilise.

Il nous reste encore quelques minutes, alors on va poser une dernière question, les gens ont envie d'avoir accès à plus d'informations sur cette question. Donc, si vous avez des suggestions de lecture, quelque chose, des recommandations pour que les participants puissent approfondir cette question.

>> Alors, si la justice pour les personnes handicapées vous intéresse, nous avons créé des contenus sur les personnes handicapées, queers, racialisées, et nous avons notamment créé un glossaire, des documents, des vidéos qui permettent justement d'avoir une autre vision des mots que nous utilisons.

>> Dans la note d'informations que nous avons écrite, nous avons essayé de résumer de nombreuses questions fondamentales, mais l'idée, c'était

vraiment d'inclure un maximum de ressources bibliographiques qui nous ont servi, alors si vous avez la possibilité de lire la note, vraiment, ce serait bien, n'hésitez pas.

>> Merci beaucoup. Eh bien, je crois que nous arrivons à la fin de cette séance. Je trouve que cet échange a été très riche, riche d'informations. Donc, je tiens à remercier nos trois intervenantes : Grace, Sarah, Jena. Merci pour vos écrits, merci d'avoir partagé vos points de vue. Je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont assisté à ce panel, qui ont pris du temps, malgré leur emploi du temps chargé, et merci pour celles et ceux qui ont posé des questions. Donc, vraiment, j'apprécie beaucoup votre engagement, votre implication. Merci également à l'équipe d'organisation de Tous pour l'égalité des genres : April, Kat, Lina, l'équipe. Et en guise de conclusion, je voulais partager avec vous un peu ce à quoi j'ai réfléchi. Grâce à l'intersectionnalité, nous pouvons refléter notre diversité. Souvent, on utilise l'intersectionnalité comme un outil d'analyse de l'oppression, mais nous devons, bien sûr, garder cet objectif. Mais nous

pouvons également utiliser l'intersectionnalité comme un outil d'action potentiel, car c'est seulement en reflétant la diversité de nos intersectionnalités que nous pourrions véritablement être intersectionnels dans notre travail.

Donc, merci encore. Merci, tout le monde, d'avoir suivi ce panel. Et voilà, je crois que je vais m'arrêter là.

J'espère que vous avez apprécié cette séance et je vous dis à tout à l'heure.

>> Merci beaucoup, Rosel.

>> Merci.

>> Merci également à nos intervenantes : Grace, Sarah et Jena. Merci pour vos contributions très intéressantes, je suis reconnaissante du fait qu'on puisse enregistrer cette discussion, comme ça, je pourrai l'écouter, et je pense que ça permettra d'approfondir la réflexion à ce sujet.

Si vous voulez en savoir un petit peu plus, je vous invite à visualiser à nouveau un peu plus tard ce panel, cette discussion, et je vous encourage également à lire la note d'informations de Grace et de Jena qui vous permettra d'en savoir un petit peu plus sur l'intersectionnalité dans les cadres législatifs et légaux.

Nous allons partager les liens vers ce rapport dans la partie chat. Je pense que je l'ai dit un petit peu plus tôt, ce rapport complet n'est disponible qu'en anglais, mais le résumé est disponible en français et en anglais.

Nous allons partager tous les liens. Vous pouvez également consulter notre site Web www.leaf.ca pour avoir plus d'informations sur ces questions.

Merci. Merci beaucoup d'avoir participé et assisté à cette session. Les échanges ont été très dynamiques sur la partie chat et commentaires YouTube. Donc, je vous remercie et je vous dis à tout à l'heure pour la séance numéro 2.

Alors, pour les personnes qui suivent le symposium Tous pour l'égalité des genres, vous allez prendre une petite pause, et comme je l'ai dit, tout à l'heure, lors de notre première pause, je vous demanderais simplement de désactiver la vidéo et le micro, mais de ne pas quitter la réunion. Comme ça, après la pause, il vous suffira simplement de réactiver la vidéo. Et nous aurons notre deuxième séance avec des ateliers. Nous nous retrouvons donc dans 15 minutes. Voilà, donc on se retrouve à 14 h 58. Voilà, à tout à l'heure. Bonne pause.